

DOCUMENT 8 BIS

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau :

et se rapporte à l'établissement suivant :

8.117.002
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
INSTITUT D'ENSEIGNEMENT
DE PROMOTION SOCIALE
Avenue Herbofin
6800 LIBRAMONT-CHEVIGNY
Tél. 061/22 46 71

n° de matricule :

n° de téléphone :

2. Intitulé de l'unité de formation :

Code : 038002.U11R1

ORTHOGRAPHE ET GRAMMAIRE.NIVEAU 2.

3. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe n°1 de 1 page

4. Connaissances préalables requises : repris à l'annexe n°2 de 1 page

5. Classement de l'unité de formation.

enseignement secondaire : transition
degré : inférieur

6. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement.

repris en annexe n°3 de 1 page

7. Programme du cours : repris en annexe n°4 de 1 page

8. Fixation des capacités terminales : repris en annexe n°5 de 1 page

9. Profil du (des) chargé(s) de cours : repris en annexe n°6 de 1 page

10. Horaire de l'unité de formation :

Horaire minimum

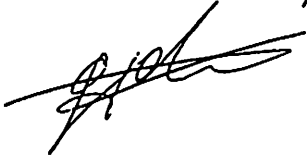
1. Dénomination des cours	Classement des cours	Nombre de périodes
Orthographe et grammaire.Niveau 2.	C.G.	80

2. Part d'autonomie

Total des périodes 80

11. Date de la proposition 8/2/93

Transmis le



12. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)

AVIS FAVORABLE
LE 25 03 93

Date :

~~Signature~~
E. LAMOTTE

Signature :

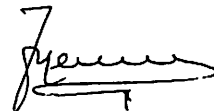
13. Décision : ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

Motivation de la décision

Date :

31 MARS 1993

Signature :



J. MEUNIER

Finalités générales de l'U.F.

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette U.F. doit :

1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels;
3. contribuer à responsabiliser les personnes dans leur apprentissage.

Finalités particulières de l'U.F.

L'U.F., qui répondra aux besoins des élèves d'une manière aussi individuelle que possible, vise à faire acquérir des capacités suffisamment variées dans le domaine concerné mais également orientées vers la préparation aux épreuves du S.P.R. et vers la poursuite des études au niveau secondaire supérieur.

Pour ce faire,

- .l'étude de la grammaire favorisera l'acte de la communication, notamment en faisant comprendre le fonctionnement de la langue et en élargissant les moyens d'expression;
- .l'étude de l'orthographe, qui sera reliée aux exigences de la communication écrite, fera acquérir une graphie correcte des mots du lexique courant, permettra l'application des règles de grammaire étudiées et formera à la consultation d'ouvrages de références dans des cas difficiles.
- .l'étude de la conjugaison conduira à la maîtrise des verbes réguliers, aux temps simples et composés des différents modes, et abordera les verbes irréguliers.

CONNAISSANCES PREALABLES REQUISES.

Pour être admis comme élève régulier dans cette unité de formation, l'étudiant doit attester d'une maîtrise suffisante des capacités terminales de l'unité de formation suivantes :

ORTHOGRAPHE ET GRAMMAIRE - Niveau 1 classée dans l'enseignement secondaire de transition du degré inférieur.

L'épreuve éventuelle à laquelle il se soumettra portera sur la démarche et l'utilisation des éléments fondamentaux et non sur la seule restitution de définitions. Elle présentera un caractère diagnostique et sa préparation inclura les critères de réussite.

Conformément à l'article 10 de l'Arrêté de l'Exécutif de la Communauté Française du 18 novembre 1991 relatif aux dossiers pédagogiques de régime 1, est également admissible comme élève régulier de cette U.F., le candidat porteur de l'attestation de réussite de l' U.F. suivante :

ORTHOGRAPHE ET GRAMMAIRE - Niveau 1

ou de la formation courte de régime 2 correspondante de même intitulé

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU DE REGROUPEMENT.

Aucune recommandation particulière.

PROGRAMME DES COURS.

En grammaire. l'élève sera capable de maîtriser :

1. Les classes de mots :

- le nom : traits morphologiques et sémantiques;
- les déterminants: traits morphologiques et sémantiques;
- l'adjectif : traits morphologiques et sémantiques;
- le pronom : traits morphologiques et sémantiques;
- le verbe : traits morphologiques, syntaxiques et sémantiques;
- l'adverbe : traits morphologiques et syntaxiques;
- les mots de liaison : traits morphologiques et syntaxiques.

2. Les expressions variées :

- étude, avec des exercices de phraséologie, des diverses circonstances : le temps, la cause, la conséquence, le but, la comparaison, l'ordre, la condition, l'opposition;
- examen du discours direct et indirect;
- première approche de l'étude de la syntaxe des temps et des modes (imparfait, passé simple, passé composé, subjonctif).

3. Conjugaison :

- reconnaissance de la conjugaison de tous les verbes irréguliers rencontrés au cours des exercices d'expression orale, écrite et des dictées;
- étude de la conjugaison des verbes en *-eler, -eter, -ayer, -indre, -soudre, -cer, -ger, -aitre.*

En orthographe.

1. Le verbe :

- a. Espèces - modes et temps;
 - auxiliaires;
 - complément d'agent du verbe passif.
- b. Accord - un ou plusieurs sujets;
 - sujets juxtaposés;
 - sujets de personnes différentes (règle de priorité);
 - sujets unis par *et, ou, ni, comme;*
 - sujet *on, qui.*

2. Accord du participe passé :

- règles générales (employé seul, avec être, avec avoir);
- des verbes pronominaux;
- suivi d'un infinitif.

3. Discours direct et indirect.

4. L'adverbe : - formation des adverbes en *-ment;*
- fonctions et analyse.

5. Le pronom : espèces et emploi (à voir en parallèle avec l'adjectif).

6. Accord de *Tout, quelque.*

7. Dictées préparées ou non: confusions homonymiques
(*ou/où, a/à, ces/ses/c'est...*)

Orthographe et grammaire. Niveau 2. - version du septembre 1992.

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES.

1. Pour aider l'étudiant à progresser dans ses apprentissages, l'évaluation sera formative. Elle s'exercera d'une façon continue en s'intégrant aux activités d'enseignement. Elle devra permettre d'assurer très rapidement les remédiations nécessaires à la poursuite fructueuse des études.
2. Une épreuve finale ne sera donc pas le seul moment d'évaluation car elle ne permettrait pas de rencontrer les propositions reprises au 1° ci-dessus.
3. Il est important que l'appréciation du professeur se fonde sur un nombre suffisant de travaux écrits.
4. Les outils d'évaluation seront construits à partir des objectifs poursuivis et comprendront les critères de réussite.
5. Quand les circonstances le permettent, le professeur amène chaque étudiant à pratiquer l'auto-évaluation.

PROFIL DU CHARGE DE COURS.

Le chargé de cours sera un enseignant.